

« La mémoire des événements passés est essentielle pour promouvoir la culture du risque »

**E. Beck**

Maître de conférences sur les vulnérabilités et risques majeurs



Écluse à la confluence du canal latéral avec la Garonne en crue à Castets-en-Dorthe en Gironde

# LES REPÈRES DE CRUES

UN OUTIL POUR LE DÉVELOPPEMENT  
DE LA CULTURE DU RISQUE INONDATION



Le repère de crue répond à la fois à des objectifs mémoriels, pédagogiques, techniques et patrimoniaux. Il est un outil majeur de la politique de marquage et de prévention du risque inondation.

La conservation et la valorisation de la mémoire de ces événements participent à sensibiliser les populations et permettent le développement d'une culture locale du risque, composante essentielle de la résilience des territoires.

Le repère de crue permet la représentation de l'inondation en termes de hauteur et d'étendue, informant les populations nouvelles de la réalité du risque sur leur territoire.

En maillant le territoire, ils favorisent la re-contextualisation des événements et facilitent la collecte d'informations post-inondation.



Repères de crues historiques



La Garonne et son repère de crue à Langon (33)



DES ÉPISODES ANCIENS TELS QUE LES CRUES HISTORIQUES DE 1875, DE 1952, AINSI QUE LES CRUES MODÉRÉES, PLUS RÉCENTES DE 2014 OU 2021, ONT MARQUÉ LE TERRITOIRE DE LA GARONNE GIRONDINE. CES ÉVÉNEMENTS ONT FAÇONNÉ LES PAYSAGES ET LAISSÉ DES TRACES DANS L'HISTOIRE.

### QU'EST-CE QU'UN REPÈRE DE CRUE ?

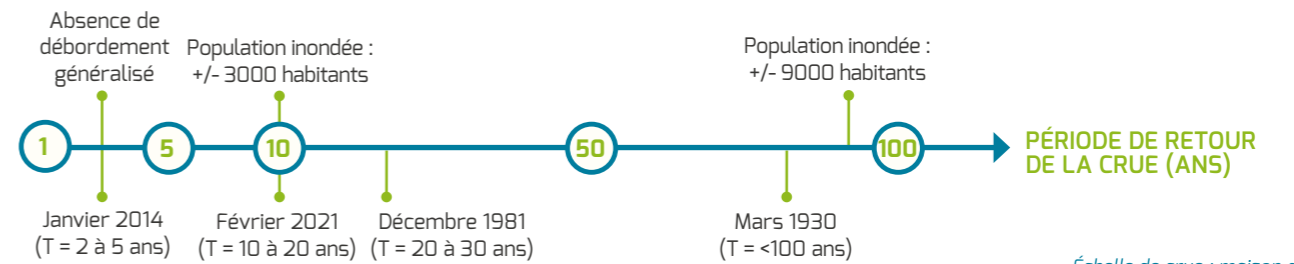
On peut définir un repère de crue comme un marquage sur un pan vertical d'une hauteur d'eau lors d'une crue passée : un marqueur mémoriel dans l'espace public dont la mise en place est aujourd'hui réglementée et fortement encouragée.



\*ICI C'EST LE NIVEAU DES PLUS HAUTES EAUX CONNUES (PHEC)

En rendant visible les hauteurs d'eaux atteintes lors d'événements passés, les repères permettent de marquer la fréquence des débordements des fleuves et cours d'eau et rappellent aux populations quels sont les niveaux de risques encourus.

Repère de crue - Couthures-sur-Garonne (47)



Échelle de crue : maison de l'écluse de Castets (33), restaurée en 2018.



### REPÈRES DE CRUES ET PAPI GARONNE GIRONDINE

Le Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne (SMEAG) en partenariat avec les collectivités locales anime et co-pilote le Programme d'Études Préalables (PEP) au Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI). Ce programme contractualisé avec l'État permet la planification d'actions variées et complémentaires visant à réduire les conséquences des inondations sur le territoire. C'est dans le cadre de l'axe 1 de ce programme d'études\* concernant "l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque" que le SMEAG conduit un état des lieux des repères de crues existants afin d'identifier les zones où il en manque. Il s'agit ensuite de planifier la pose de repères de crues complémentaires sur l'ensemble des communes exposées au risque d'inondation de la Garonne girondine.

\* <https://www.smeag.fr/papi-garonne-girondine.html>



### DES REPÈRES DE CRUES À VALORISER

Les repères de crues anciens constituent un patrimoine très intéressant permettant de reconstituer la géohistoire des événements passés. Ils sont pour autant très fragiles et ont tendance à être oubliés par les habitants comme les acteurs en charge de la gestion des risques.

Ainsi, le ministère de la Transition écologique a mis en ligne dès 2016 une plateforme nationale des sites et repères de crues sous leur diverses formes (repères physiques, laisses de crues, photographies et témoignages, etc.). Cette plateforme collaborative a pour but de recenser l'ensemble des repères de crues sur le territoire français. Elle permet à chacun de consulter les données et également d'y contribuer en apportant sa propre connaissance.



[www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr](http://www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr)





## UNE SIGNALÉTIQUE RÉGLEMENTÉE

La loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 précise les compétences des collectivités territoriales : “Dans les zones exposées au risque inondation, le maire, avec l’assistance des services de l’État compétents, procède à l’inventaire des repères de crues existant sur le territoire communal et établit les repères correspondant aux crues historiques, aux nouvelles crues exceptionnelles ou aux submersions marines. La commune ou le groupement de collectivités territoriales compétent matérialisent, entretiennent et protègent ces repères.”

Le modèle des repères de crues représentant les Plus Hautes Eaux Connues (PHEC) a été normalisé dans l’annexe à l’arrêté ministériel du 16 mars 2006.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) de Gironde établi par l’État recense les communes soumises à des risques majeurs notamment le risque inondation.

Le DDRM précise aussi les informations à actualiser dans le Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), qui comporte notamment la liste des repères de crues ainsi que l’indication de leur site d’implantation. Le DICRIM est à destination des habitants et permet de les informer sur les risques existants dans la commune.

Porte de la mer à Cadillac (33)  
(décrue amorcée le vendredi 05 février  
2021)



## QUI FAIT QUOI ?

### L'ÉTAT

Conformément à la législation nationale, les services compétents de l’État assistent les communes pour recenser les repères de crues historiques existants et œuvre ainsi pour une meilleure connaissance du risque inondation.

### LES COMMUNES

Les communes implantent des repères de crues historiques dans des lieux facilement accessibles et visibles par le public.

### LE SMEAG

Parmi les actions menées par le SMEAG dans le cadre du PEP au PAPI Garonne girondine (2021-2025), le diagnostic et la valorisation des repères de crues ainsi que le programme d’implantation de nouveaux repères sont inscrits dans la fiche 1.4. Ainsi, en partenariat avec les services de l’État et des communautés de communes, le SMEAG souhaite favoriser la mise en valeur des repères de crues historiques dans des lieux facilement accessibles et visibles par le public.

Les anciens et nouveaux repères seront recensés, répertoriés et géoréférencés dans la base de données nationale avec l’Observatoire Garonne (fiche 1.8) mis en œuvre par le SMEAG.

### Syndicat Mixte d’Études et d’Aménagement de la Garonne

61, rue Pierre-Cazeneuve  
31200 Toulouse  
Tél. : 05 62 72 76 00  
Courriel : [smeag@smeag.fr](mailto:smeag@smeag.fr)  
[www.smeag.fr](http://www.smeag.fr)  
[www.lagaronne.com](http://www.lagaronne.com)

Contact : [claire.kerviel@smeag.fr](mailto:claire.kerviel@smeag.fr)